

NOUS : DES TRÂITRES OU DES CITOYENS LIBRES ET BIEN GUIDÉS ?

L'arrivée sur la scène publique de hauts cadres retraités des Forces de défense et de sécurité (FDS) critiquant la manière dont le pays était gouverné avec notamment le Commissaire de Police Divisionnaire de classe exceptionnelle Boubacar Sadio, le Colonel Tabasky Diouf et le Colonel Cheikh Tidiane Mbodji a surpris beaucoup de sénégalais. Certains ont apprécié cette implication patriotique de sénégalais expérimentés qui avaient retrouvé leur pleine citoyenneté, d'autres ont été irrités parce qu'ils croyaient, certainement à tort, que des serviteurs des « grandes muettes » devaient continuer à se taire pour tout le reste de leur vie. Pour eux, il était interdit à ces retraités de s'indigner à haute voix ou par écrit ; ils devaient demeurer des « sous-citoyens » n'ayant pas le droit de participer au contrôle citoyen des politiques et actions publiques ; ils étaient obligés de ruminer intérieurement tout ce qui ne leur plaisait pas, tout le mal qui leur fendait le cœur et qui émanait de ces hauts commis de l'État qui, au lieu de se comporter en vertueux serviteurs exemplaires de l'État, gouvernaient, dirigeaient, ou commandaient comme si l'État ou les organes étatiques (*ministères et grands services de l'État, y compris ceux des FDS*) à la tête desquels ils étaient élu ou nommés leur appartenaient.

Ces mécontents, parmi lesquels, il y a certains qui ont développé une haine contre ces « impertinents retraités », les qualifiant, par ignorance, de frustrés, croyaient injustement que ces derniers n'avaient pas le droit de critiquer le Président de la République (PR) Macky Sall pour sa manière de gouverner, même s'il apparaissait évident qu'il était en train de trahir son serment en se prenant pour le « Boorum Rewmi » (« Propriétaire de l'État ») et non comme le premier des serviteurs de l'État, délégataire du « Peuple souverain », ayant donc l'obligation de donner le bon exemple, en particulier dans le respect des droits de l'homme et de la sacralité des ressources appartenant à ce Peuple.

Pour eux, en tant que Chef de l'État, le PR Macky Sall pouvait tout se permettre, comme enfreindre ou faire violer allégrement le principe constitutionnel d'égalité devant la loi de tous les citoyens, en instituant depuis 2012 une « impunité pénale totale » pour tous ses parents, amis et alliés qui étaient impliqués dans de graves atteintes aux droits de l'homme ou qui ont été épinglés par les Corps de contrôle pour des malversations ayant causé de lourds dommages à l'État et donc à tous les citoyens qui sont des victimes collatérales.

Ils croyaient faussement que ces « bavards retraités » étaient des ingrats ou des traîtres, ayant trahi la reconnaissance qu'ils devaient au PR Macky Sall. Manifestement, ceux qui défendaient ce dernier font partie des « loyalistes »¹ qui confondent l'État et celui qui n'était que le Chef de cet État. Aveuglés, très probablement, par tout ce qu'ils ont obtenu de ce « système de mal gouvernance », inducteur de nombreuses injustices, ils ignoraient que ces retraités, qui sont convaincus de n'avoir reçu de l'État que des choses qu'ils ont méritées, ne doivent reconnaissance qu'à cet État, qui par la grâce de Dieu, a fait d'eux ce qu'ils sont, et non aux Présidents de la République, même si ce sont eux qui ont signé les décrets qui ont jalonné leur carrière.

Des camarades des FDS ont donc mal interprété « l'engagement citoyen et patriotique » de ces retraités, fiers d'appartenir à un peuple qui a constitutionnellement consacré sa croyance en Dieu au travers de la prestation de serment du PR qui « jure devant Dieu et devant la Nation sénégalaise » (*Article 37 de la Constitution*), mais aussi profondément préoccupés par le fait que, paradoxalement, c'est « l'abandon de Dieu », entendu comme le fait pour un croyant de commettre sciemment une œuvre interdite par le Tout Puissant, qui constitue la « cause centrale » de la perpétuation et de l'approfondissement de la mal gouvernance et de la corruption des rapports sociaux par des vices tels que la déification des richesses matérielles, l'intempérance dans la recherche des plaisirs et du pouvoir, le mensonge, l'hypocrisie, l'injustice et l'iniquité ainsi que la méchanceté, la jalousie et les envies qui sont souvent opérationnalisées par des actes maléfiques comme le maraboutage.

Des camarades des FDS et des civils, partisans de l'ex-PR Macky Sall, à la conscience vraisemblablement obscurcie par les avantages qu'ils tiraient du « système de mal gouvernance » ont hâtivement et arbitrairement condamné ces retraités, jugeant leurs critiques infondées, alors qu'en fait ces derniers avaient choisi d'élever la voix parce qu'ils avaient une claire conscience du mal que ce dernier était en train de commettre et du pire qui allait se produire s'il arrivait à obtenir le maintien au pouvoir, au-delà de 2024, d'un de ses alliés qui perpétuerait ce « système de mal gouvernance ». Bien informés, ces retraités savaient, que pendant tout le temps passé à la tête de l'État, l'ex-PR Macky Sall a commis sans interruption de graves atteintes aux droits de l'homme et à la sacralité des ressources appartenant au peuple et protégé, en toute illégalité, tous ses alliés parentaux amicaux et politiques qui étaient coupables des mêmes turpitudes.

Ces accaparements et dilapidations de ressources financières, foncières et immobilières appartenant au « Peuple » et les actes antipatriotiques de « fin de règne » commis par les membres de l'ancien régime ne sont rien d'autres que des vols, des injustices et des méchancetés formellement interdits par le Créateur au travers de prescriptions coraniques et bibliques. Ils ont donc été l'œuvre de croyants qui ont « abandonné Dieu » ou qui dans leurs cœurs obscurcis, ont remplacé Dieu par les idoles de notre temps que sont les passions d'avoirs, de plaisirs et de pouvoir. Ce pouvoir qui, dans un « système de mal gouvernance », facilite l'acquisition illicites des richesses matérielles et la jouissance débridée de plaisirs futiles et fabrique donc abusivement des politiciens et des fonctionnaires milliardaires, paradoxalement plus riches que ces Hommes qui entreprennent et font avancer l'économie et les finances du pays.

Ces retraités cloués au pilori, qui réfléchissent en tant que croyants, étaient pourtant convaincus que le « musulman » ex-PR Macky Sall a été, pendant ses douze (12) années au pouvoir, le « Chef du détachement sénégalais » de « la cavalerie et de l'infanterie d'Iblis » que Dieu évoque formellement au travers du verset 64 de la sourate 17 du Coran². L'indignation soulevée par ces malfaisances d'une infime minorité de « croyants égarés »³, antipatriotes, injustes, méchants et voraces sous le commandement de ce « soldat d'élite d'Iblis » atteindra le sommet quand les résultats des audits en cours seront révélés. Alors, tous les sénégalais qui fustigeaient l'engagement de ces retraités se rendront compte de la profondeur du mal que les gens de l'ancien régime ont causé à l'État et donc au peuple sénégalais. Ils devront dès lors avoir l'honnêteté de reconnaître que ces retraités ont été, non des traîtres mais des « citoyens patriotes bien guidés et inspirés par Dieu » qui leur a permis de contribuer à la chute de l'ancien régime au travers de la conscientisation par des écrits ou des sorties médiatiques.

Des camarades des FDS et des civils ont gravement péché en traitant ces militaires retraités d'aigris, car ils ignoraient la grandeur de leur bonheur actuel, la pureté de leurs cœurs exempts de rancune, car en tant que vrais croyants, ils ont toujours été convaincus que c'est Dieu qui est à la manœuvre, et que les autorités qui notent et qui nomment ne sont que des acteurs que Dieu met en scène pour la réalisation du plan qu'Il a pour chaque Homme. Ils ne peuvent donc pas être des mécontents de leur sort car, ils ont su très jeunes que le destin de l'homme est inexorable et que le devoir de tout croyant est de toujours donner le meilleur de lui-même pour bien tenir son rang, remplir ses devoirs et laisser à Dieu le soin de mettre en œuvre le plan qu'Il a pour lui. C'est d'ailleurs pourquoi les injustices subies n'ont jamais impacté négativement leur dévouement au service exclusif de l'État et n'ont pas induit des animosités avec les coupables qui n'ont été que des acteurs de l'Unique Dispensateur ou Pourvoyeur.

Ces retraités sont convaincus du fait que les plans que l'Omniscient a pour eux ou les destins qu'Il a tracés pour eux, avant leur arrivée dans ce monde terrestre, peuvent être formulés comme suit : Ils seront admis à la retraite avec le grade de Colonel, quelle que soit la qualité des services qu'ils rendront. Je les protégerai et les mettrai à l'abri de toutes les turpitudes et des privilèges qui hypothéqueraient leur liberté, et après la retraite, Je les compterai parmi Mes meilleurs soldats qui vont, lutter contre « la cavalerie et l'infanterie d'Iblis », continuer à servir leur « Peuple » et contribuer à la conscientisation des Hommes pour ce retour vers Moi, seul apte à instaurer une société vertueuse et paisible, où le bien prendra le dessus sur le mal notamment dans les rapports sociaux et dans la gouvernance des affaires publiques.

Oui, en jetant un coup d'œil sur le rétroviseur ou sur toute la durée de nos services actifs, nous nous rendons compte avec bonheur, que Dieu nous a notamment mis à l'abri de tout ce qui auraient pu hypothéquer notre liberté d'action et de parole. C'est en fait ce « fort et délicieux sentiment », de devoir tout à Dieu, à nos parents et au « Peuple » qui a délégué son pouvoir à l'État, qui a donné aux retraités, que nous sommes, cette « liberté » qui nous a permis d'exercer, sans peur et sans gêne, notre devoir de participer au combat pour la protection de l'État et du « Peuple » contre les mauvaises pratiques de tous ces serviteurs égarés qui, ayant traîtreusement rejeté la primauté inconditionnelle des intérêts de l'État sur leurs intérêts personnels, ont gouverné, dirigé ou commandé de manière non patriotique et non vertueuse.

A ce « fort et délicieux sentiment » s'est ajouté le fait que nous sommes tous des croyants dotés d'une foi véridique qui a fait de nous des « serviteurs de Dieu », des « membres du Parti de Dieu » et non du « parti du diable banni, ennemi déclaré de l'Homme » qui est le parti des égarés qui ont choisi les jouissances de cette vie éphémère sur terre. Des « serviteurs de Dieu » devant continuer à participer, sous la protection du Plus Haut, au combat pour la « victoire du bien sur le mal » dans tous les domaines. Des « serviteurs de Dieu » devant continuer à apporter leurs contributions pour la purification des mœurs politiques, gouvernementales et sociales, condition sine qua non de l'optimisation de la vitesse d'évolution du pays vers un niveau de développement socio-économique qui permettra à nos fils et à nos descendants de vivre plus décemment.

Cet article n'est donc pas un moyen de nous justifier parce que tous les jugements négatifs que les gens ont portés sur nous par ignorance, sont largement compensés par ceux positifs des personnes véridiques qui nous ont connus au cours de notre service actif et par notre conviction d'agir pour le bien du pays avec l'approbation de Dieu. Cet article n'est pas aussi un moyen de susciter l'estime des gens, car du fait de notre vraie croyance en Dieu, nous préférons nous contenter du fait que nous sommes convaincus que Dieu aime tous les actes (*par l'écrit et la parole*) que nous avons posés jusqu'ici, car Il sait qu'ils ne visaient pas la sauvegarde ou la recherche d'égoïstes intérêts personnels.

Cet article a surtout pour objectif de conscientiser les camarades des FDS, admis à la retraite, pour qu'ils se décident à participer judicieusement au débat public, à mettre leurs inestimables savoirs et expériences à la disposition du Peuple sénégalais qui a besoin d'eux. Leurs acquis professionnels au Sénégal et sur les théâtres d'opérations extérieures, combinés à la rigueur et à la discipline que commande le métier des armes, font des retraités des FDS des citoyens de grande valeur pouvant contribuer efficacement dans la conduite des œuvres d'éducation et de conscientisation, aux fins du changement de mentalité et du développement du sentiment patriotique, indispensables pour la construction du « Meilleur Sénégal Possible » et pour la grandeur du Continent.

Des études scientifiques ayant révélé que « le pic de l'activité intellectuelle humaine se situe vers 70 ans, ... », nous sommes alors convaincus que c'est un énorme gâchis de voir tous ces hauts cadres retraités à 60 ans s'interdire de participer activement au contrôle citoyen des politiques et actions publiques et de formuler des honnêtes critiques constructives qui devraient, permettre de faire de la bonne gouvernance des affaires publiques une réalité irréversible ou induire l'avènement d'une société vertueuse où les rapports interpersonnels et ceux entre les Hommes et les personnes morales seraient fondés sur la Parole de Dieu qui est amour, vérité, justice et équité. En dehors des sphères étatiques, le peuple a besoin de leaders et de conseillers vertueux pouvant les conscientiser pour que chacun d'eux ait la volonté d'optimiser sa contribution au développement socio-économiques du pays.

Nous comprenons parfaitement que tous les Officiers généraux et les officiers supérieurs actuellement employés, notamment comme Hauts fonctionnaires de défense, ne puissent pas participer à des activités de contrôle citoyen des politiques et actions publiques car, étant toujours « en activité de service », ils sont soumis aux règles spécifiées par la loi n° 71-24 du 06 mars 1971 relative à l'exercice des droits civiques et des libertés publiques par les personnels militaires des Forces armées, les assujettis au service militaire et au service civique, modifiée⁴. Mais il importe que tous les autres retraités, particulièrement les hauts cadres des FDS comprennent que « la seule chose qui permet au mal de triompher est l'inaction des hommes de bien ».

Ils doivent savoir que même si par la grâce de Dieu, le Sénégal a la chance d'avoir élu le 24 mars 2024 un Président de la République, patriote qui pourrait s'entourer de gouvernants tout aussi patriotes, partageant avec lui les mêmes nobles ambitions, afin d'imprimer les véritables changements dont le Pays a besoin, il est évident que l'effectivité de la « transformation systémique du Sénégal », l'instauration d'un « système de bonne gouvernance (*au sens large du terme*) des affaires publiques » ou la reconstruction d'un « État en ruine » commande un changement de mentalité de tous les citoyens et particulièrement des leaders au service de l'État.

Ce changement de mentalité est un impératif car l'État est toujours servi par des agents dont l'écrasante majorité des leaders avaient acquis de mauvaises habitudes du fait principalement des mauvais exemples de nombreux hauts commis de l'État, dont ces politiciens et ces hauts fonctionnaires politisés qui gouvernaient ou dirigeaient. Au-delà de l'indispensable amélioration des lois et règlements régissant l'organisation et le fonctionnement de l'État pour notamment disposer d'un système de contrôle efficace, avec des sanctions négatives et positives dans le cadre de l'institution généralisée du culte du travail, de l'honneur, de l'excellence et du mérite, ce changement de mentalité requiert des opérations de conscientisation dont le premier jalon est, pour nous, la lettre n°00807/PR/SP du 08 avril 2024 par laquelle le Président de la République a invité les « fonctionnaires et agents de l'Administration du Sénégal » au respect des principes du « Jub, Jubal, Jubanti » « afin de bâtir une Administration performante au service des Sénégalais et des intérêts du Sénégal ».

Agir pour transformer les cœurs et les esprits, pour développer le sentiment patriotique et inciter les croyants au retour vers Dieu, afin que les rapports interpersonnels et ceux entre les Hommes et l'État, personne morale, soit fondés sur l'amour, la vérité, la justice et l'équité et que les principes du « Jub, Jubal, Jubanti » constituent le vecteur directeur de la conduite de tous les agents au service de l'État, est assurément un devoir patriotique, une obligation culturelle et une prescription divine auxquels des « Jambars », qui

pendant des dizaines d'années étaient prêts à donner leur vie pour la patrie et pour le bonheur du peuple sénégalais ne doivent pas se soustraire.

Les justificatifs de ce « Devoir d'agir », qui incombe d'ailleurs à tous les citoyens patriotes, sont présentés ci-après :

Devoir patriotique.

Ce sont les sénégalais, dont les retraités des FDS qui feront du Sénégal, ce qu'il sera demain notamment pour les générations futures, car en nous disant qu'Il « ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les individus qui le composent ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes (...) » (*Coran : S 13 V 11*), Dieu nous indique clairement que si nous persistons dans nos négligences, dans nos turpitudes, dans nos silences synonymes de complicité passive, dans notre déification « de l'argent, des plaisirs, des places, des privilèges et du pouvoir » ainsi que dans nos multiples associations (« *shirk* »), et si nous abandonnons la lutte pour Sa cause, Il nous laissera assumer les conséquences de nos mauvaises œuvres et pourra d'ailleurs, en fonction de la gravité et du nombre élevé de nos péchés, « faire s'étendre le désastre parmi nous », conformément à Ses nombreux avertissements contenus dans le Coran et la Bible et très probablement comme ça a été le cas avec le naufrage du bateau le Joola en 2002.

La Constitution faisant obligation au travers de l'article 25-3 à tout citoyen « de défendre la patrie contre toute agression et de contribuer à la lutte contre la corruption et la concussion » et le Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques (*Loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012*) ayant indiqué au point 7.3 que « la non dénonciation à la justice de toute infraction aux règles régissant les deniers publics par un agent public qui en aurait eu connaissance est sanctionnée pénalement », chaque citoyen a le devoir d'agir patriotiquement contre la crise morale. Les dirigeants, où qu'ils se trouvent, dans les familles, au sein de l'État, dans les organisations religieuses, ont une part de responsabilité dans l'état de santé morale des populations et ont conséquemment l'obligation d'œuvrer pour que le peuple ait une bonne conduite comme l'indique éloquemment les propos ci-après du vénéré El Hadji Omar Tall (rta) : « Puissent-ils périr, les dirigeants d'un pays qui ne s'emploieraient pas à changer la conduite de leur peuple ».

Obligation culturelle.

Agir contre la crise morale est un devoir culturel, car l'adage bien sénégalais qui dit : que « *Maag xamoon nako, maag waxoon nako moo geen* » fait obligation à tout citoyen principalement aux personnes âgées et expérimentées, telles que les retraités des FDS, d'alerter, de conseiller, de prévenir dès qu'elles prennent conscience d'un mal qui pourrait se produire ou d'un préjudice qui pourrait résulter d'une situation donnée ou d'une mauvaise pratique en cours. Ainsi face aux conséquences négatives actuelles de la crise morale, tout citoyen, qui aime vraiment son peuple et qui a la possibilité de se faire entendre, a le devoir de s'exprimer, de s'indigner, de recommander pour que ceux qui ont le pouvoir de décision prennent les mesures idoines pour que les drames perçus ne se produisent pas ou que les dommages pressentis ne soient pas causés.

Prescription divine.

Agir contre la crise morale est une prescription divine, parce que, toutes ses expressions sont des mauvaises œuvres qu'abhorre Dieu, et de nombreux versets coraniques et bibliques commandent aux croyants « d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable » et « de ne pas s'allier avec les transgresseurs » parmi lesquels, il y a évidemment les antipatriotes et les « spirituellement malades » (*les menteurs, les hypocrites, les injustes, les mécréants, les gaspilleurs, les méchants, les ingrats, les égoïstes,...*) qui sont les perpétuateurs de la crise morale et qui causent sciemment des préjudices aux personnes physiques et morales. Dieu commande aussi aux croyants « de combattre dans Son Sentier » pour que « Sa Parole » qui est amour, vérité, justice et équité prévale dans les intentions, les actes et les paroles des croyants et que le bien prenne le dessus sur le mal dans tous les domaines y compris dans les rapports sociaux, dans la vie religieuse des croyants et dans la gouvernance des affaires publiques.

Enfin, tous les leaders croyants dont les retraités des FDS, qui ne doivent pas s'allier avec les transgresseurs ou rebelles à la Parole de Dieu, doivent cependant être prompts à reprendre et à conseiller pour rendre les gens meilleurs ou les sortir de leur égarement en se conformant aux versets 7 à 9 du Chapitre 33 du Livre prophétique Ezéchiel : « Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle (...). Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang. Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme ».

Parmi les sénégalais qui sont les plus aptes à aider les méchants, les égarés à sortir de l'obscurité dans laquelle ils cheminent, causant sciemment du tort à l'État, à leurs semblables et à leur propre âme, il y a certainement de nombreux retraités des FDS que nous invitons respectueusement à réfléchir pour revivifier leur esprit de sacrifice au profit du peuple dont le bonheur est subordonné à l'émergence d'un État servi par des agents vertueux, capables de mobiliser toutes les forces vives du pays pour la généreuse construction du « Meilleur Sénégal Possible » que nous voulons léguer aux générations futures.

NOTES :

- ¹ : Loyalisme : Fidélité inconditionnelle ou aveugle au régime en place ou à l'autorité légitime. Le loyaliste (civils, militaires ou policiers) qui ne se soucie pas du légal, du juste et du vrai est prêts à soutenir l'autorité dans ses abus, ses injustices, ses iniquités, ses méchancetés, ses malversations, ses entorses à la primauté de l'intérêt général en totale porte-à-faux avec les lois, les règlements et les principes moraux commandés par le bien.
- ¹ : « cavalerie et de l'infanterie d'Iblis » : (S 17 Al-Isra / Le voyage nocturne V 61 à 65)
« Et lorsque Nous avons dit aux Anges : "Prosternez-vous devant Adam", ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui dit : "Me prosternerai-je devant quelqu'un que tu as créé d'argile ?" Il dit encore : "Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection ; j'éprouverai, certes sa descendance, excepté un petit nombre parmi eux". Et Allah dit : "Va-t-en ! Quiconque d'entre eux te suivra ... votre sanction sera l'Enfer, une ample rétribution. Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants et fais-leur des promesses". Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie. Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux". Et ton Seigneur suffit pour les protéger ! »
- ² : « croyant égarés par les passions » : Coran Sourate 38 Verset 26 et S 4 V 135.
« Ô David, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'Allah". Car ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtement pour avoir oublié le Jour des Comptes. »
// « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »
- ³ : Loi n°2021-35 du 23 juillet 2021 portant Code électoral, modifiée par les lois n°2022-15 du 03 mai 2022 et 2023-16 du 10 août 2023.
« Article L.27 : Le droit de vote est reconnu à l'ensemble des membres des corps militaires et paramilitaires de tous grades ainsi qu'aux fonctionnaires qui en sont privés par leur statut particulier. (...) » « Article L.58 : Les membres des corps militaires, paramilitaires et autres fonctionnaires et agents de l'État régis par un statut particulier, ne sont pas éligibles lorsqu'ils sont en activité de service et durant les six (06) premiers mois qui suivent la cessation de leurs fonctions ». Qui dit « une personne éligible » dit « une personne pouvant même animer un parti politique » avec tout ce que les luttes politiques (qui doivent avoir comme noble objectif de servir l'État aux plus hauts niveaux) permettent.

Par :

Le Colonel retraité de la Gendarmerie Tabasky Diouf, et

Le Colonel retraité de l'Infanterie (parachutiste-commando) Cheikh Tidiane Mbodji